

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2019

DELIBERATION N°2019.00024

**ADHESION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE SAINT-ETIENNE
METROPOLE A LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE
DEVELOPPEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 47

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK

RECU EN PREFECTURE

Le 30 janvier 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190124-D20190002410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190130

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Denis BARRIOL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2019

ADHESION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

Organisés collectivement et nationalement depuis 2002, les Conseils de Développement ont décidé en 2012 de faire évoluer le fonctionnement de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) vers une structuration renforcée au niveau national par la création d'une Association Nationale des Président(e)s de Conseil de Développement.

La CNCD fédère les Conseils de Développement de tous les territoires – pays, PETR, agglomération, communauté urbaine ou métropole. Riche de cette pluralité, elle porte l'ambition partagée d'une démocratie participative et territoriale auprès des institutions publiques, politiques, associatives et des réseaux de réflexion.

Elle offre et anime pour les Conseils de développement un espace d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions. Le partage des expériences et la mise en commun des idées nourrissent une production fédérée qui contribue à un rayonnement national d'une démocratie participative territoriale.

La CNCD est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 23 membres élus en Assemblée Générale, un Bureau de 9 membres est chargé de mettre en œuvre les orientations décidées.

Yves Londechamp, Vice-Président du Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines et Dominique Valck, Président du Conseil de développement de la Métropole de Nancy président l'association.

Les demandes d'adhésion sont validées par le Bureau de la Coordination Nationales. Sont membres de l'association les Président(e)s, dont le Conseil de Développement a décidé d'adhérer à l'association, à jour de leurs cotisations.

L'adhésion est constituée de deux éléments indissociables :

- une contribution financière annuelle du Conseil de Développement ou de sa collectivité/structure de rattachement : 0,01€/habitant pour les Conseils de métropole, communauté urbaine soit pour Saint-Etienne Métropole (409 382 habitants, source BANATIC) une contribution de 4 093,82€.
A titre exceptionnel et pour la seule première année d'adhésion (2019), la contribution est ramenée à 3 000€ (TVA non applicable).
- la cotisation personnelle des Président(e)s de Conseils de Développement, mandaté(e)s par leur Conseil de développement pour adhérer à l'association, dont le montant est fixé à 10€ .

Considérant que les questions d'appropriation et de participation citoyennes sont de plus en plus prégnantes, le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole souhaite adhérer à la CNCND pour :

- contribuer au renforcement du poids des instances de consultation et de participation de la société civile
- échanger sur les bonnes pratiques d'organisation et de fonctionnement des Conseils
- échanger sur les thématiques de réflexion des Conseils.

Par ailleurs, la présence du Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole au sein de cette association d'envergure nationale est de nature à contribuer au rayonnement de la Métropole stéphanoise.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'adhésion du Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole à la Coordination nationale des Conseils de développement pour un montant de contribution de 4 093,82 € exceptionnellement ramené à 3 000 € pour la 1^{ère} année d'adhésion ;**
- **autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 de l'exercice 2018, par rattachement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD